

9*) Note d'honoraires présentée par le Cabinet de topographie FINOT-LEFEVRE, géomètres associés, pour des travaux topographiques concernant le Chemin LORY les Hauts Voirie

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme vous le savez, la Commune doit faire effectuer prochainement les travaux de réfection du chemin Lory les Hauts.

Toutefois, l'étude des travaux en cause a nécessité des relevés topographiques qui ont été effectués par le Cabinet FINOT-LEFEVRE, géomètres associés.

La note d'honoraires qu'ils ont présentée pour ce travail s'élève à 140.550 Fra CFA.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de m'autoriser à imputer la dépense sur les disponibilités de l'article 23/3-01 Chapitre 901 du budget communal (crédits reportés).

Le Maire : Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Le Maire, le 20 Mars 1969

P. Le Befet
Le Secrétaire Général

Signé : Ch. Téké

Donnée copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières

Signé : Ch. Deperson